

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Création de 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à l'avancement de grade des agents

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS
Sylvie SERRE (retard, n'a pas voté pour cette délibération)

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer trois emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, en raison de l'avancement de grade par ancienneté de ces agents,

Le Maire propose à l'assemblée, la création de trois emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2023 :

<u>Filière</u> : Technique		<u>Cadre d'emploi</u> : Adjoint technique	
Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe			
Ancien effectif	2 agents Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe dont un à temps plein et un à temps non complet (31h30)		
Nouvel effectif	5 agents Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe dont 4 à temps plein et un à temps non complet (31h30)		

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451 et 6453.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



RF Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/06/2023 015-211500921-20230621-DE_2023_039-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : recrutement d'agent contractuel

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Gwenaël DELMAS, Fabien VALLET, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwénaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activités.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération créé.

La collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel ou temporaire dans la situation suivante :

- L'entretien et l'aménagement des espaces verts.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique en prévision de l'accroissement d'activités au niveau des services techniques assurant l'entretien et l'aménagement des espaces verts.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territoriale

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la fermeture de l'Ehpad et que nous devons garder un cuisinier pour la préparation des repas de la cantine scolaire et vue l'accroissement de travail au niveau des espaces verts.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le Maire propose à l'assemblée, la création de d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 14 avril 2023 :

Filière : Technique		Cadre d'emploi : Adjoint technique	
Grade : Adjoint technique territorial			
Ancien effectif	4 agents Adjoint technique territorial		
Nouvel effectif	5 agents Adjoint technique territorial		

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451 et 6453.

- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/06/2023
015-211500921-20230621-DE_2023_041-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : versement subvention à l'association Bougnat Off Road Team

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Monsieur le Maire informe l'assemblée le souhait de verser une subvention à l'association Bougnat Artense Lanobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 euros à l'association Bougnat Artense de Lanobre
- Que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget principal (fonctionnement) de la commune – compte 6574.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : versement subvention au Comité d'Animation de Granges

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Monsieur le Maire informe l'assemblée le souhait de verser une subvention au Comité des Fêtes de Granges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 euros au Comité des Fêtes de Granges
- Que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget principal (fonctionnement) de la commune – compte 6574.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Détermination du nom de l'école de Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'un vote des parents d'élèves pour choisir le nom de l'école de Lanobre, c'est le nom « Les Crayons » qui ressort en tête des suffrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le nom « Les Crayons » à l'école de Lanobre
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territoriale

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Le Maire, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte-tenu de l'avancement de grade programmé de d'un agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Considérant la nécessité de créer un emploi agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet, en raison de l'avancement de grade par ancienneté de cet agent,

Le Maire propose à l'assemblée, la création de d'un emploi d'agent spécialisé de 1^{ère} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2023 :



Filière : Technique		Cadre d'emploi : Agent spécialisé principal des écoles maternelles
Grade : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles		
Ancien effectif	Aucun	
Nouvel effectif	1 agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet	

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451 et 6453.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : convention tripartite pour le déversement des eaux usées

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer l'avenant n° 3 de la convention tripartite « déversement des eaux usées ».

Considérant la Convention tripartite pour le « déversement des eaux usées de la commune de Lanobre dans les ouvrages de collecte et dépollution de la ville de de Bort Les Orgues » arrivée à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant les réunions de travail et visites sur site,

Considérant les conseils juridiques techniques et financiers réunis sur le dossier,

Considérant la nécessité de poursuivre le travail en vue de la passation d'un appel d'offre en 2024 pour choisir le futur exploitant,

Il est convenu pour l'année 2023 de procéder par avenant au prolongement de la Convention avec VEOLIA et la commune de Bort Les Orgues dans les termes détaillés du document ci-annexé (projet avenant).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De signer l'avenant n° 3 de la convention tripartite des eaux usées de la commune

Pour : 15 voix / Abstention : voix / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Demande de subvention pour la couverture d'un boulodrome semi-ouvert

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet de construction d'un abri pour le boulodrome est envisagé.

Le coût estimatif de l'opération est de 81 551,60€ HT, conformément aux devis établis par les entreprises suivantes, dont le détail est le suivant :

- Couverture boulodrome :	63 826,60 € HT
- Maçonnerie :	17 715,00 € HT
TOTAL HT DES TRAVAUX :	81 551,60 € HT

Dans le cadre de l'inscription budgétaire de l'opération, il serait nécessaire de rechercher des financements.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'opération « plan 5000 terrains de sport ».

Considérant le plan de financement comme suit :

Autofinancement :	16 310,32 €
Subvention (80 %) :	65 241,28 €
TOTAL HT :	81 551,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le plan de financement comme indiqué ci-dessus
- De demander une subvention (au taux de 80 %) auprès de l'Agence Nationale du Sport.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Ep suite sécurisation BT à VALLAT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Brigitte CLAUDEL
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Objet : EP SUITE SECURISATION BT A VALLAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 22 300,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- Un premier versement de 5 575,00 € à la commande des travaux,
- Un deuxième au décompte des travaux.

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Enfouissement du réseau téléphonique à Vallat

Nombre de conseillers en exercice : 15

Séance du 19 juin 2023 / Convocation du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Sylvie SERRE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Patrice JUILLARD, Didier LARROUCAU, Gustave GOUVEIA, Gérard MEDICI

Absentes excusées : Anthony SANTOS pouvoir à Fabien VALLET
Sabine EGAL pouvoir à Sylvie SERRE
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Dominique VOLPE pouvoir à Patrice JUILLARD
Johane GRANDSEIGNE pouvoir à Gwenaël DELMAS

Secrétaire de séance : Brigitte Claudel

Objet : EP SUITE SECURISATION BT A VALLAT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 20 900,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- Un premier versement de 5 225,00 € à la commande des travaux,
- Un deuxième au décompte des travaux.

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

- Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 19 juin 2023.

